



UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

La Chambre Consulaire Régionale

**COMPTE-RENDU
DE LA PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION
TECHNIQUE DES POLITIQUES SECTORIELLES
DE L'UNION (CTPS) DE L'ANNEE 2021**

SESSION N° 01/2021-2024

Lomé, les 15 et 16 juillet 2021



N° 1

Dans le cadre des réunions statutaires de la Chambre Consulaire Régionale de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (CCR-UEMOA), la Commission Technique des Politiques Sectorielles de l'Union (CTPS) a tenu sa première réunion de l'année, les 15 et 16 juillet 2021 à l'hôtel Sarakawa de Lomé, au TOGO. La session s'est tenue sous la présidence de Monsieur **Nabazaga TAWAYE**, Président de ladite Commission Technique, assisté de Madame **Isabelle AHOUCANDJINOU épouse MEGBLETO**, Vice-présidente et de Monsieur **Mamadou Abdoulaye NDIAYE**, Rapporteur.

Le thème central de cette première réunion a porté sur la « **facilitation et l'harmonisation des conditions d'accès des Micro Petites et Moyennes Entreprises/Industries (MPME/PMI) aux marchés publics régionaux** ».

La réunion a connu la participation de dix-huit (18) membres sur les vingt (20) que compte la Commission Technique dont seize (16) en présentiel et deux (02) en visioconférence, de deux (02) représentants de la Commission de l'UEMOA, de deux (02) représentants de la BCEAO, du Directeur Exécutif de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Togo, d'un représentant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Togo, du Conseiller Spécial du Président de la CCR-UEMOA et de l'équipe technique des Services Administratifs de la CCR-UEMOA.

La liste de présence est jointe en annexe.

I – CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux (02) allocutions : le mot introductif du Président de la Commission Technique et celui du Président de la CCR-UEMOA.

Dans son mot introductif, Monsieur Nabazaga TAWAYE, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des élus et rappeler le thème central de la première réunion de la Commission qui porte sur les difficultés d'accès des micro-petites et moyennes Entreprises MPME/PMI aux marchés publics nationaux. À cet effet, il les a invités durant les deux jours de travaux, à réfléchir sur le sujet, en vue de proposer des recommandations aux autorités communautaires.

Le Président de la CCR-UEMOA, Monsieur Daouda COULIBALY a quand lui souhaité la chaleureuse bienvenue et un agréable séjour en terre togolaise aux membres de la CTPS. Il a tenu à renouveler ses remerciements aux élus pour leur engagement et leur disponibilité à servir la cause de l'intégration sous régionale et à défendre les intérêts de notre secteur privé communautaire.

Il a enfin réitéré ses remerciements à la Commission de l'UEMOA, la BCEAO, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Togo, pour leur entière disponibilité à accompagner la CCR-UEMOA dans la réalisation de ses missions.

Poursuivant son intervention, Il a rappelé l'importance de cette première réunion de la CTPS, au regard de la thématique principale qui porte sur la « **Facilitation et harmonisation des conditions d'accès des Micro Petites et Moyennes Entreprises/Industries (MPME/PMI) aux marchés publics régionaux** ».

Aussi, il a invité les élus à diffuser le plus largement possible les propositions et recommandations qui sortiront de cette rencontre au sein de leurs organisations respectives, dans l'objectif d'assurer une meilleure promotion des politiques de l'Union et une implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration.

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président de la Commission Technique a soumis à l'appréciation des membres l'ordre du jour et le programme de travail pour examen et adoption.

L'ordre du jour adopté s'articule autour des points suivants :

1. Suivi des recommandations de la réunion de la Commission Technique des Politiques Sectorielles de l'Union de septembre 2020 ;
2. Facilitation et harmonisation des conditions d'accès des Micro Petites et Moyennes Entreprises/Industries (MPME/PMI) aux marchés publics régionaux ;
3. Questions diverses.

III – DEROULEMENT DES TRAVAUX

1. Rappel et suivi des recommandations de la réunion de la Commission Technique des Politiques Sectorielles de l'Union de septembre 2020

Le suivi des recommandations de la réunion de la Commission Technique de septembre 2020 a fait l'objet de plusieurs communications présentées par Madame Mariétou COULIBALY, Directeur Général de la CCR-UEMOA, de Monsieur Joël P. S. YAMEOGO, Chef de la Division de la Compétitivité des Entreprises au Département du Développement de l'Entreprise, des Mines, de l'Energie et de l'Economie Numérique (DEMEN) à la Commission de l'UEMOA et des représentants des Etats membres. Ils ont articulé leurs présentations autour des points suivants :

- le rappel de l'ensemble des recommandations formulées ;
- les responsables concernés ;
- les actions ou activités menées pour chaque recommandation ;
- les observations formulées.

A la suite des présentations, les membres de la Commission Technique ont salué le travail remarquable effectué pour disposer des informations sur le suivi des recommandations au niveau national ainsi que les documents transmis. Ils ont ensuite salué les initiatives pour la mise en œuvre des recommandations de la session de septembre 2020.

Toutefois, pour un meilleur suivi de celles-ci et la constitution d'une base de données, les élus consulaires ont été invités à remplir la fiche de recommandations soumis par les Services Administratifs de la CCR, de l'ensemble des commentaires qui ont été portés à l'assistance.

Examinant les difficultés de financement des PME, les élus de la Commission Technique ont recommandé la mise en place d'un comité restreint chargé de proposer une note de réflexion sur un mécanisme de financement des PME/PMI et entreprises artisanales dans le cadre de la commande publique, en collaboration avec les caisses de dépôts et de consignation sur le modèle qu'opérationnalise actuellement le Sénégal.

Aussi, le comité restreint devra orienter ses réflexions sur les conditions de mise en place d'une structure adaptée au financement des PME en s'inspirant des expériences de leurs pays.

A cet effet, les membres suivants ont été proposés pour le comité restreint :

- Monsieur Cheick Tidiane SY ;
- Monsieur Moustapha Adrien SARR ;
- Monsieur Adama OUEDRAOGO ;
- Monsieur Narcisse Yaovi ZOLLA ;
- Monsieur EKLOU Kodzo ;
- Monsieur Louis Speet AMEDE, Coordonnateur du comité.

2. Les difficultés d'accès aux marchés publics nationaux par les MPME/PMI dans l'UEMOA : états des lieux et perspectives

Le thème relatif aux difficultés d'accès aux marchés publics nationaux par les MPME/PMI dans l'UEMOA a fait l'objet de communication faite par les représentants de chaque Etat membre.

Il s'agissait d'aborder les grandes lignes des difficultés d'accès aux marchés publics par les PME/PMI dans chaque Etat membre afin d'orienter les structures du secteur privé sur les mesures qu'elles pourraient initier pour résorber les problèmes évoqués dans les différents pays.

A cet effet, les élus représentants les Etats membres ont insisté sur les points suivants :

- les contraintes évoquées par les PME/PMI pour accéder aux marchés publics nationaux ;
- les problèmes rencontrés avec les institutions bancaires pour le financement des marchés publics de PME/PMI ;
- les perspectives pour un meilleur accès aux marchés publics par les PME/PMI ;
- les services d'accompagnement à mettre en place par les structures nationales d'appui au secteur privé pour faciliter les conditions d'accès des PME/PMI aux marchés publics.

A l'issue des communications, les membres de la Commission Technique ont échangé sur les points suivants :

- la nécessité de formaliser les entreprises du secteur informel ;
- le strict respect des textes en vigueur au niveau communautaire ;

- les dispositions prises par les Etats membres pour accompagner la formalisation des entreprises ;
- l'accès des crédits pour les PME ;
- l'importance de la sensibilisation pour les entreprises ;
- la question de l'allègement fiscal pour accompagner les entreprises vers la formalisation ;
- les différentes catégories des entreprises à formaliser notamment les unités du secteur agro-sylvo-pastoral ;
- la prise en compte de manière spécifique des PME agro-sylvo-pastorales.

Suite aux échanges, les membres ont formulé les **recommandations** suivantes :

- sensibiliser et encourager les PME à la formalisation ;
- mettre en place un dispositif d'appui et d'accompagnement des PME dans les marchés publics (informations sur les marchés publics, accompagnement technique sur les procédures et financier) ;
- fixer un quota ou une proportion de marchés à réserver aux PME dans les plans de passation des marchés publics ;
- œuvrer à la reconnaissance juridique du registre de métiers au même titre que le registre du commerce ;
- promouvoir la sous-traitance et la co-traitance avec les grandes entreprises ;
- uniformiser les périodes de validité des attestations fiscales dans l'ensemble des pays de l'Union ;
- réserver un quota de 50% sur les achats institutionnels de produits agro-sylvo-pastoraux directement aux PME du secteur ;
- promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des marchés publics.

3. Facilitation et harmonisation des conditions d'accès des MPME/PMI aux marchés publics : État des lieux, enjeux et perspectives par la Commission de l'UEMOA

Cette communication a été assurée par Dr Éric Patrick Lamou KY, Chef de Division de la Réforme de la Commande Publique au Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE) à la Commission de l'UEMOA. Elle avait pour but de permettre aux membres de la CTPS de disposer d'informations sur les dispositifs communautaires en cours et en projet pour l'harmonisation des conditions d'accès des PME aux marchés publics nationaux au sein de l'Union et le rôle à jouer par les structures d'appui au secteur privé.

Dans sa communication, il a fait ressortir les points suivants :

- les différents concepts de la PME ;
- les statistiques sur les PME et leurs caractéristiques ;
- la répartition sectorielle des PME ;
- les enjeux des marchés publics pour les PME (économique, compétitivité, communautaire et financement) ;
- l'analyse SWOT ;
- les aspects systémiques à travers les Directives N° 04/2015 et N°05/2015 ;
- les dispositions favorables à l'accès des marchés publics aux PME.



A l'issue de sa communication les élus ont noté quelques faiblesses des directives et réformes qu'ils ont relevées sous forme de questions. Il s'agissait notamment :

- des faiblesses dans les cahiers de charges ;
- l'insuffisance de statistiques sur les PME agro-sylvo-pastorales ;
- des montants des chiffres d'affaires pour les marchés similaires ;
- du nombre de références similaires exigés dépassant les normes ;
- des intérêts moratoires au-delà des échéances de paiement.

Ils ont ensuite relevé la question des capacités des entreprises à soumissionner aux marchés publics et régionaux.

A l'issue des échanges et discussions, les membres de la Commission Technique ont formulé les **recommandations suivantes** pour une mise en œuvre réussie des différentes actions de facilitation des conditions d'accès aux marchés publics par les PME :

- actualiser les textes cadres régissant les procédures de passation des marchés publics (Directives N° 04/2015 et N° 05/2015) ;
- harmoniser la définition de la PME dans la Directive de l'UEMOA ;
- tenir compte dans les études et évaluations de la particularité des PME agro-sylvo-pastorales ;
- renforcer la définition de l'entreprise communautaire en renchérissant le critère de représentation (siège social) avec ceux de participation au capital et de l'emploi ;
- adopter le principe de régularisation pour que les procédures administratives n'excluent pas les PME des marchés publics ;
- consacrer le principe de réservation d'au moins 25% des marchés publics financés sur financement national aux PME/PMI et entreprises artisanales ;
- indiquer les montants prévisionnels des marchés sur tous les plans de passation de marchés conformément à la Directive N° 04/2015 de l'UEMOA ;
- identifier, dans la chaîne des marchés, les causes des retards de paiement et y apporter les solutions appropriées ;
- veiller à l'effectivité des sanctions prévues dans le code des marchés publics ;
- réduire les délais de remise de PV de réception ;
- harmoniser les droits d'enregistrement et de timbres sur les marchés publics dans l'Union ;
- limiter les lots par soumission ;
- mettre en place un journal des marchés publics communautaires, suivi de la collecte des PPM et des Avis de pré qualifications.

4. Problématique de l'accès au financement bancaire dans le cadre des marchés publics : Quel dispositif de soutien au financement des PME ?

Cette communication a été assurée par Monsieur Kodjo HOUNKANLI, chargé du Financement des Economies, à la Direction Nationale de la BCEAO du Togo. Elle avait pour but d'expliquer dans quelle mesure le dispositif de soutien au financement des PME permet de résoudre la problématique de l'accès des PME/PMI aux financements bancaires dans le cadre des marchés publics.



Dans sa communication, il a présenté le dispositif de soutien au financement des PME et les solutions qu'il apporte aux difficultés d'accès au financement par les PME par le système bancaire classique, notamment pour les crédits à moyen et long terme.

Il a ainsi mis l'accent sur les points suivants :

- la problématique du financement ;
- les expériences internationales en matière de soutien au financement des PME ;
- le dispositif adopté par le Conseil des Ministres de l'UMOA ;
- l'état d'avancement du dispositif PME.

A l'issue de la communication, les Elus de la CCR-UEMOA ont relevé les résultats insatisfaisants du dispositif à ce jour marqué par :

- le faible nombre d'entreprises bénéficiaires ;
- le faible volume du crédit octroyé ;
- le mécanisme d'appui au SAE qui est inopérant.

Les membres de la Commission Technique ont ensuite **recommandé** de :

- réaliser un diagnostic sincère du dispositif en vue d'identifier les goulots à la réussite de ce dispositif pour une réorientation car les préoccupations qui ont conduit à sa mise en place restent d'actualité ;
- mettre en place un fonds de garantie régionale avec l'appui de la Banque Mondiale pour améliorer l'appétence au risque des établissements de crédit ;
- valoriser davantage les fonds de garanties à travers une réglementation plus attrayante pour les établissements de crédits en termes de pondération de risque ;
- organiser régulièrement des concertations entre les banques et les SAE sur les critères de financement des PME.

5. Présentation du rapport de l'atelier régional de formation et de sensibilisation sur la dématérialisation des marchés publics au sein de l'UEMOA et du cadre juridique de la dématérialisation des procédures des marchés publics

Cette communication a été faite par le représentant de l'ARMP du Togo, Monsieur Dodzi GBOLOVI, Informaticien et Dr Éric Patrick Lamou KY de la Commission de l'UEMOA.

La première communication a ainsi servi de cadre de présentation du rapport de l'atelier régional de formation et de sensibilisation sur la dématérialisation des marchés publics au sein de l'UEMOA, tenu du 22 au 24 juin 2021 par visioconférence, à l'attention des informaticiens des organes de régulation et de contrôle et des ministères en charge des marchés publics des Etats membres.

Dans sa communication, le représentant de l'ARMP a insisté sur les points suivants :

 7

- le Projet Régional de Réforme des Marchés Publics (PRMP) exécuté en deux phases ;
- le Projet de Dématérialisation de la Commande Publique dans l'espace UEMOA (PDCP-UEMOA) qui a été soumis à la Banque Mondiale en 2021 en vue de son financement sur les fonds IDA-19 de la Banque ;
- l'état des lieux des systèmes d'information nationaux de gestion des marchés publics ;
- la fiche d'identification du Projet de Dématérialisation de la Commande Publique dans l'espace UEMOA (PDCP-UEMOA) ;
- la « due diligence » relative au montage des projets nationaux de dématérialisation des marchés publics.

Il a aussi présenté les recommandations du rapport qui concernent essentiellement :

- l'harmonisation des cadres juridiques nationaux de la commande publique pour l'adapter aux nouveaux défis et aux nouvelles contraintes liées à la dématérialisation des marchés publics ;
- l'ajout des défis et des risques politiques au niveau de l'identification des facteurs de risques pouvant avoir un impact réel sur la réussite du PDCP-UEMOA.

La seconde communication faite par Dr Eric KY a fait le point des actions mises en œuvre au sein de la Commission de l'UEMOA pour harmoniser le cadre juridique de la dématérialisation des procédures des marchés publics dans l'UEMOA.

A l'issue des présentations, les membres de la Commission Technique ont fait le constat des difficultés réelles liées à la dématérialisation des marchés publics, notamment la disparité de niveau entre les Etats en termes de dématérialisation, la diversité des systèmes informatiques, les limites liées aux capacités d'hébergement des serveurs dans l'UEMOA, etc.

Ils ont également évoqué les points suivants :

- la nécessité de développer le dispositif de dématérialisation au sein de l'Union ;
- la problématique du financement de ce type de projet aussi vital pour l'espace économique ;
- la question de l'hébergement auprès d'OVH qui nécessite des réflexions sur les dispositions à prendre pour la sécurisation des données dans l'Union ;
- l'opportunité de disposer d'un centre d'hébergement au sein de l'Union ;
- la question de la volonté politique pour rendre autonome les Etats membres en matière de protection des données ;

A la suite des échanges, les membres de la Commission Technique ont formulé les **recommandations** suivantes :

- poursuivre les travaux d'harmonisation du cadre juridique des marchés publics dans l'UEMOA et développer un système de dématérialisation unique à appliquer par les Etats membres ;

- mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation du projet de dématérialisation des marchés publics dans l'UEMOA et ne pas attendre les bailleurs de fonds ;
- développer des centres d'hébergements à grandes capacités dans les Etats membres ;
- développer et renforcer les actions de sensibilisation et de formation des entreprises sur la dématérialisation ;
- mettre en place une feuille de route pour harmoniser le système de dématérialisation afin que tous les pays s'adaptent au système adopté.

A l'attention de la CCR-UEMOA, les élus de la CTPS, ont recommandé la mise en place d'une équipe projet composé d'élus consulaires pour mener la réflexion sur la mise en place d'un Journal des Marchés Publics communautaires. Cette réflexion devra porter sur toutes les études nécessaires à la conception, la collecte des données et leurs mises à jour, l'édition et la vente du Journal.

Ils ont également insisté pour que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la rencontre entre le Président de la Commission de l'UEMOA et la délégation de la CCR conduite par le Président de l'Institution.

6. Divers

❖ La mise en place d'outils d'archivages des données à la CCR

Monsieur Narcisse ZOLLA a invité les Services Administratifs de la CCR-UEMOA à prendre toutes les dispositions pour assurer l'archive des données de l'Institution via les nouveaux outils informatiques.

❖ La mise en place d'une Commission Ad'hoc « Agriculture »

Monsieur Komla AZIAKOU, pour faire suite à l'Assemblée Générale Elective du 31 mai 2021 à Abidjan, a insisté sur la nécessité de mettre en place la Commission ad'hoc « Agriculture » pour prendre en compte les aspects spécifiques de ce secteur tant important pour l'Union.

❖ Le nombre de jour de travail des réunions d'instances de la CCR-UEMOA

Monsieur Sanoussi Bouya SYLLA a évoqué la nécessité de revoir le nombre de jours de travail des réunions d'instance qui n'offre pas de possibilité suffisante de rencontres en B2B avec ses homologues togolais, de visite d'entreprises et de visite du pays d'accueil pour consolider l'intégration sous régionale.

IV - SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

A l'issue des travaux, les conclusions des échanges des membres de la Commission Technique ont abouti à la formulation de deux (02) principales recommandations, adressées aux autorités nationales et communautaires qui sont récapitulées dans le canevas en annexe qui fait partie intégrante du rapport.

V – CLOTURE DES TRAVAUX

Le Président de la Commission Technique des Politiques Sectorielles de l'Union, Monsieur **Nabazaga TAWAYE**, a procédé à la clôture des travaux, en félicitant les membres pour leur participation active aux travaux.

Il a ensuite remercié les représentants de la Commission de l'UEMOA, de la Direction Nationale de la BCEAO, de l'ARMP du Togo, de l'APBEF, et de l'équipe technique des Services Administratifs de la CCR-UEMOA pour la qualité des documents et le travail effectué.

Il a terminé son propos en souhaitant à tous les participants un bon retour dans leurs familles respectives.

Fait à Lomé, le 16 juillet 2021

Le Président



Tawaye NABAZAGA

Le Rapporteur



Mamadou Abdoulaye NDIAYE